

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2016116CS0108**

Comité Syndical du 25 avril 2016

**Date de convocation : 12 avril 2016
Date d'affichage : 26 avril 2016**

OBJET : Budget annexe « Très Haut Débit » 2016 : décision modificative n°1.

L'an deux mille seize, le vingt cinq du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	50
Nombre de procurations au moment du vote :	9

Le Président

Demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016 est la suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT - Dépenses

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	DM 2016 n°1
011	01	6132			R	Locations immobilières	1 011 668,00
Total chapitre 011							1 011 668,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT							1 011 668,00

SECTION FONCTIONNEMENT - Recettes

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	DM 2016 n°1
002	01	002			R	Excédent antérieur reporté	233 405,00
Total chapitre 002							233 405,00
74	816	74718			R	Attributions et participations	236 297,00
	816	7472			R	Attributions et participations	139 827,00
	816	7473			R	Attributions et participations	265 563,00
	816	7477			R	Attributions et participations	136 576,00
Total chapitre 74							778 263,00
MONTANT TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT							1 011 668,00

SECTION INVESTISSEMENT - Dépenses

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	RaR 2015	DM 2016 n°1	RaR 2015 + DM 2016 n°1
001	01	001			R	Solde d'exécution d'inv reporté	0,00	1 496 470,30	1 496 470,30
Total chapitre 001							0,00	1 496 470,30	1 496 470,30
23	816	2315			R	Travaux très haut débit	1 996 216,29	0,00	1 996 216,29
	816	2315	366-THD		R	Travaux THD - Alimentations élec.	0,00	178 600,00	178 600,00
Total chapitre 23							1 996 216,29	178 600,00	2 174 816,29
041	816	2762		366-THD	O	TVA ordre - Travaux très haut débit - Alimentations électriques	0,00	29 767,00	29 767,00
Total chapitre 041							0,00	29 767,00	29 767,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT							1 996 216,29	1 704 837,30	3 701 053,59

SECTION INVESTISSEMENT - Recettes

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	RaR 2015	DM 2016 n°1	RaR 2015 + DM 2016 n°1
10	01	1068			R	Excédents de fonctionnement capitalisé	0,00	22 273,36	22 273,36
Total chapitre 10							0,00	22 273,36	22 273,36
13	816	1322			R	Régions	0,00	1 191 446,00	1 191 446,00
	816	1327			R	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	800 000,00	800 000,00
Total chapitre 13							0,00	1 991 446,00	1 991 446,00
16	816	1641			R	Emprunts	0,00	1 627 800,23	1 627 800,23
Total chapitre 16							0,00	1 627 800,23	1 627 800,23
041	816	2315		366-THD	O	TVA ordre - Travaux très haut débit - Alimentations électriques	0,00	29 767,00	29 767,00
Total chapitre 041							0,00	29 767,00	29 767,00
27	816	2762		366-THD	R	TVA réelle - Travaux très haut débit - Alimentations électriques	0,00	29 767,00	29 767,00
Total chapitre 27							0,00	29 767,00	29 767,00
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT							0,00	3 701 053,59	3 701 053,59

BUDGET ANNEXE THD 2016 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2016		Restes à réaliser 2015		Décision modificative 2016 n° 1		Budget global 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	319 223,94	319 223,94	0,00	0,00	1 011 668,00	1 011 668,00	1 330 891,94	1 330 891,94
Investissement	3 529 960,36	3 529 960,36	1 996 216,29	0,00	1 704 837,30	3 701 053,59	7 231 013,95	7 231 013,95
Total	3 849 184,30	3 849 184,30	1 996 216,29	0,00	2 716 505,30	4 712 721,59	8 561 905,89	8 561 905,89
Différence	0,00		-1 996 216,29		1 996 216,29		0,00	

Cumul RAR 2015 - DM 2016 n°1		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 011 668,00	1 011 668,00
Investissement	3 701 053,59	3 701 053,59
Total	4 712 721,59	4 712 721,59
Différence	0,00	

Abréviations utilisées dans la présente décision modificative :

- C : Chapitre
- F : Fonction
- A : Article
- O : Opération
- S : Service
- R/O : Réel ou Ordre
- RaR : Rar

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016, telles que proposées :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016 sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016, telles que proposées :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 74 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016 sont donc approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016, telles que proposées :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 001 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 23 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 041 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016 donc sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016, telles que proposées :

Recettes d'investissement :

Chapitre 10 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 13 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 16 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 041 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 27 :

- 59 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016 donc sont approuvées.

- En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°1 du budget annexe « Très Haut Débit » 2016, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.